

ÉCOLOGIE SOLIDAIRES

Pour une transition écologique
par les travailleur-euses



SOMMAIRE

PAGE 2-3

DÉCRYPTAGE

- 1/ Gratuité des transports publics urbains, c'est possible
- 2/ Mobilisé-e pour une mobilité active

PAGE 4-5-6

CLIMAT SOCIAL

- 1/ Forum social mondial 2016
- 2/ Retour du FSM
La forêt et la notion du commun
- 3/ CIGÉO à Bure :
enterrons ce projet, pas les déchets !

PAGE 7

REGLEMENTATION

Loi biodiversité : des ambitions toutes relatives

PAGE 8

DEBAT

Écologie : petits gestes ou grosses colères ?

PAGE 8-9

BRÈVES/CULTURE

Aéroport du Grand-Ouest : Automne de résistance !

Assurément, le 26 juin, les opposant-es au projet d'aéroport ont perdu la consultation. Pour autant, ce résultat en fait-il un projet acceptable ?

Pour les personnes à proximité de l'aéroport actuel, difficile à dire. Le résultat du vote (*) est disparate dans ces communes et Nantes se trouve coupée en deux puisque le oui l'emporte d'à peine 100 voix sur 84730 votant-es.

Dans les autres départements des Pays-de-la-Loire et de Bretagne, écartés du scrutin, le déni de démocratie est patent d'autant que ces deux régions sont supposées financer la construction de l'aéroport « du Grand-Ouest ».

Quelle meilleure réponse à la consultation que la présence les 9 et 10 juillet de plus de 25 000 personnes pour le 16ème rassemblement estival des opposant-es. Le thème de cette année, « les semilles de Démocratie », était d'actualité tant les porteurs du projet foulent au pied la démocratie.

Tout le travail citoyen démontrant l'irrecevabilité du projet est connu (cf, <https://www.acipa-ndl.fr/> et <http://www.ateliercitoyen.org/>). Pendant ces deux jours, la réflexion collective s'est enrichie. Des initiatives ont commencé à se déployer sous le signe de la vigilance pour prévenir tout déploiement de forces répressives, prémisses de tentative d'évacuation de la ZAD comme le réclament les promoteurs du projet.

Prochaine échéance de convergence, le 8 octobre en prévision d'éventuelles tentatives de démarrage des travaux promis par M. Valls.

Solidaires y prendra toute sa part avec comme à chaque initiative de nombreux militant-es venant de toute la France.

Le 8 octobre, à Notre Dame des Landes s'annonce donc crucial pour montrer aux pouvoirs politiques et économiques que la résistance pour un autre choix de société est bien réelle, déterminée, qu'elle rassemble toutes les composantes des opposant-es à l'aéroport et qu'elle s'étend bien au-delà de Notre Dame des Landes.

*<http://www.loire-atlantique.gouv.fr/content/download/22288/162166/file/Centralisation%20r%C3%A9sultats%20NDDL23ho3.pdf>

NUMÉRO 2 - SEPTEMBRE 2016

Union
syndicale
Solidaires

Union syndicale Solidaires
144 boulevard de la Villette
75019 Paris
www.solidaires.org

Gratuité des transports publics urbains, c'est possible

Une idée à défendre !

Les batailles pour l'accès gratuit aux biens de première nécessité (énergie, eau, transports...) constituent une voie pour démarcher nos vies, promouvoir d'autres pratiques individuelles et collectives et lutter contre la pauvreté et la précarité.

En matière de transports, rendre possibles les changements de comportement implique des choix pour le développement de réseaux de services publics, de règles d'urbanisme et de recours aux Technologies de l'Information et de la Communication.

En France, 29 villes pour environ 1,2 millions d'habitant-es ont fait le choix de la gratuité.

Ecologique et sociale, la gratuité des transports urbains mérite de se développer. Des villes l'ont déjà fait comme Aubagne et Châteauroux, ou en discutent (Dunkerque) ainsi que de grandes villes d'Europe à l'instar de Tallinn (capitale de l'Estonie).

CE CHOIX EST AVANT TOUT SOCIAL

Il donne un droit à la mobilité et évite une double peine pour quantité de populations. En effet, les conditions d'accès au logement ont fortement contribué à l'étalement urbain, repoussant à la périphérie

les familles modestes en quête de logement accessible. Elles sont reléguées loin de tout et de plus doivent payer pour accéder à l'hyper centre.

Si la priorité porte sur l'habitat, la santé, la nourriture, l'éducation, la culture... la mobilité est nécessaire pour accéder à toutes choses librement sans contraintes. Ce droit est à conquérir.

C'EST AUSSI UN CHOIX ÉCOLOGIQUE MAJEUR

Il incite à abandonner la voiture pour le collectif moins producteur de CO₂. Il faut détrôner l'automobile « reine », pour des salarié-es qui souvent travaillent dans l'agglomération où ils habitent.

La pollution atmosphérique générée par les voitures est considérable même si dans ce domaine l'essentiel vient du transport de marchandises. Prés de 100 morts prématurés par an sur Grenoble et Rouen !

Notons que les accidents de trajet au travail sont dus pour beaucoup à l'utilisation de voiture ou moto.

Enfin la pollution c'est aussi le bruit et avec la réduction du trafic, le silence revient.

Sur Aubagne lors de la mise en gratuité, on a constaté 35% de report modal moto/voiture vers les transports équivalent à 5000 véhicules /jour. Lors de la 1ère année la fréquentation a doublé et sur une ligne du centre a triplé ! La gratuité doit donc s'accompagner d'une amélioration de la desserte et de la fréquence.



La gratuité pousse à se poser les questions de l'utilisation des finances publiques car de nombreuses infrastructures sont payées par l'argent public. C'est donc un débat citoyen qui peut l'imposer, avec des priorités sur les investissements.

Dans la continuité se pose souvent la question de l'étendre à d'autres domaines, ainsi sur Aubagne, cela a conduit à rendre les premiers M3 d'eau gratuits. Ou encore, d'utiliser ce nouvel espace public d'accès libre, pour dispenser de la culture : pièce de théâtre dans les bus à l'occasion du 8 mars pour toucher une population large sur la défense des droits des femmes.

Le déclencheur de ce type de débat peut intervenir à l'occasion de la révision du contrat de régie publique ou DSP (délégation de service public) ; d'engorgement de centres villes par les voitures suite à des travaux ou autres événements...

A nous de savoir saisir ces occasions pour débattre avec les populations.

Pour porter cette dynamique une réunion de collectifs a eu lieu à Grenoble cette année les 14 et 15 Mai. Une dizaine de villes étaient présentes et un appel est sorti pour contribuer à gagner ce droit nouveau et fédérer les énergies dans un réseau.

Une journée pour la gratuité sera organisée début octobre dans de nombreuses villes ■

Mobilisé.e.s pour une mobilité active !



Les débats sur la transition énergétique qui ont animé la Conférence Climat en décembre 2015 à Paris (COP21) assurent la continuité aujourd'hui avec nos préoccupations de modes de déplacement en conformité avec les orientations de réduction de gaz à effet de serre. Que cela soit dans des actions liées aux mobilités douces, aux déchets, à l'agriculture périurbaine, d'éducation ou d'économie circulaire, l'important est de soutenir une démarche respectueuse de l'environnement qui induit une transformation sociétale. L'actualité des microparticules et des problèmes sanitaires liés aux émissions des automobiles légitime le processus d'utilisation des modes de déplacement moins polluants. La lutte contre la dévitalisation, la désaffection commerciale des centres urbains s'invite également dans le débat public.

Contre la pollution de l'air, des offres de transports alternatifs

Le recours aux transports écologiques doit s'accompagner de décisions publiques et de promotion des déplacements alternatifs aux véhicules motorisés, comme le vélo qui réunit les avantages d'être pratique, bon pour la santé, bon marché et d'assurer la ponctualité. Les services urbains multi-mobilité doivent permettre aujourd'hui de diminuer les consommations de CO₂. L'accessibilité aux transports divers et complémentaires se pose, le vélo ne représentant que 3% de la part modale. Les

personnes qui connaissent des difficultés de mobilité pour leur emploi doivent pouvoir bénéficier d'offres de solidarité aux transports. L'issue «au tout automobile» passe par le maintien du transport collectif au sein des services publics, par le développement de modes décarbonés, de transport de marchandises et des filières courtes d'approvisionnement notamment le fret SNCF et les transports fluviaux.

Syndicaliste et Vélorution

Le décret indemnités vélo du 11 février 2016, introduit une indemnité de 0,25 € par kms parcourus pour l'utilisation d'un vélo sur le trajet domicile/travail. Mais c'est facultatif, il faut se battre pour son application dans chaque entreprise. Ce taux est plafonné à 200 € annuel (exonération des cotisations sociales) et est cumu-

lable avec la prise en charge d'abonnement de transports collectifs.

Il faut aussi négocier dans les Plans de Déplacement Entreprise une aide à l'achat et la réparation de vélo. Cerise sur le gâteau, on doit revendiquer des douches et que le temps de douche soit inclus dans le temps de travail pour que les salarié-e n'y perdent pas.

Aménagement urbain en question

Aujourd'hui, l'étalement urbain dévore les campagnes et consomme du foncier agricole au mépris de notre souveraineté alimentaire. L'extension incontrôlée des grandes surfaces a créé des déserts urbains, c'est un problème économique majeur qui questionne l'aménagement du territoire. Mais c'est aussi un problème environnemental, social et politique qui touche principalement les villes moyennes de moins de 100 000 habitants avec une population qui stagne, des revenus moyens

en baisse et une part croissante de logements vides. Selon Olivier Razemon, « la vacance commerciale – la proportion de magasins vides – progresse depuis quinze ans pour atteindre en moyenne 9,5 % pour les 300 plus grandes villes de France. Cette désertification pèse lourdement sur l'activité économique (recettes fiscales en baisse), alors que les municipalités des villes-centres doivent par exemple assurer des fonctions qui bénéficient à l'ensemble de l'agglomération, comme les transports ou l'animation culturelle. Les allées et venues des visiteurs sauveraient le commerce, mais aussi l'habitat ».

Parmi les solutions

Encourager l'inter-modalité et donner la priorité aux transports en commun par des réseaux denses dans les villes, favoriser des véhicules qui de leur fabrication jusqu'à leur totale destruction génèrent le moins de pollution tout en soutenant les transports doux, collectifs, gratuits, fréquents, de grande amplitude horaire. Le Danemark a la palme du vélo en Europe, Grenoble a sa recette : tourner le dos au tout-voiture, miser sur la réduction massive de l'espace octroyé à la voiture pour dynamiser son activité économique. Enfin, pour aller vers la sortie du diesel et reconverter la production automobile sans sacrifier les salarié.e.s, des initiatives locales peuvent redonner vie aux échanges locaux et au commerce de proximité ■

Forum social Mondial 2016

Le 12ème Forum Social Mondial s'est tenu à Montréal du 9 au 14 août. Première édition dans un pays dit « du nord », il a été marqué par des centaines de refus de visa en particulier des ressortissant-es des pays du sud alors même que le gouvernement canadien s'était engagé à faciliter leur obtention.

Les 25 000 personnes qui ont convergé vers Montréal pour participer aux 1500 ateliers proposés par les 1100 organisations participantes, étaient essentiellement venues du Canada, d'Europe et dans une moindre mesure du reste du continent américain et des autres parties du monde.

Les thématiques en lien avec l'écologie ont porté sur les alternatives économiques, sociales et solidaires, la défense des droits de la nature, la justice environnementale et la transition juste. De très nombreux ateliers ont été co-organisés par des ONG environnementalistes et des syndicats. Il apparaît désormais évident pour les uns comme pour les autres de travailler en commun sur les questions d'urgence climatique et de leurs conséquences sociales et écologiques.

Climat, emploi et transition juste (terminologie de la CSI) ont fait l'objet de plusieurs ateliers. Les approches ne sont pas toutes les mêmes suivant que la nécessité de s'attaquer au système productiviste est mise en avant ou pas.

Les luttes contre l'extractivisme au Canada ont aussi été très présentes. Elles existent depuis de nombreuses années et se sont intensifiées avec la volonté acharnée de compagnies pétrolières d'exploiter les ressources en pétrole non conventionnel détenues dans le sous-sol canadien. Si le Gaz de schiste est un peu en sommeil du fait de la concurrence des milliers de puits américains, celui-ci pourrait revenir dans l'actualité avec le projet de loi 106 sur *la stratégie pour la transition énergétique* que le

gouvernement vient de lancer au début de l'été.



La coalition d'associations citoyennes, d'ONG environnementalistes, d'organisation et municipalités se mobilise actuellement contre le projet de pipeline Énergie Est qui prévoit d'acheminer le pétrole des sables bitumineux de l'Alberta vers l'est dans la province du Québec afin de l'exporter par exemple vers l'Europe. C'est la campagne

« Coule pas chez nous ! » qui remporte un grand succès puisque plus de 60% de la population québécoise souhaite l'abandon du projet.

La réunion de convergence à la fin du FSM (extractivisme, libre échange et pouvoir des multinationales, transition juste) a mis en avant la volonté d'échanger les infos sur les luttes via un site commun avec une carte interactive donnant à voir toutes les actions, manifs, désobéissances qui se déroulent à travers le monde. L'idée est de construire une saison de résistance (de dissidence) dès cet automne en travaillant à un agenda et des outils de communications communs sous un slogan du type « les peuples et la planète avant les profits » ■





Retour du FSM La forêt et la notion du commun

La délégation du SNUPFEN-Solidaires a portée au FSM le sujet de la forêt afin d'organiser un réseau de protection contre la déforestation des forêts tropicales, mais aussi contre les risques de surexploitation ou les atteintes à la biodiversité dans les forêts des pays industrialisés.

Ce FSM était sous-représenté en acteurs de la protection des forêts, il nous a fallu nous orienter sur des ateliers proches, la justice climatique et la notion de "commoning" (biens communs).

De nombreux cas de mauvaise gestion forestière sont connus dans des pays comme le Canada ou la Russie.

En France, c'est le service public chargé de la gestion des forêts qui est en régression, subissant la pression de groupes industriels par le biais des instances gouvernementales. Depuis le début de l'année 2016, la direction générale de l'ONF (Office National des Forêts) met en œuvre le contrat d'objectif et de performance malgré l'opposition unanime des organisations syndicales et de France Nature Environnement. Le projet alternatif présenté par le SNUPFEN est en ligne et fait l'objet d'une pétition toujours d'actualité : https://www.change.org/p/m-le-pr%C3%A9sident-de-la-r%C3%A9publique-un-projet-pour-la-for%C3%AAt?recruter=494762634&utm_source=petitions_show_components_action_panel_wrapper&utm_medium=copylink

La forêt apporte à la société des services de nature écologique et sociale. Elle est aussi un milieu de vie et une source de revenus pour les acteurs de la filière bois.

L'action de l'Homme dans plusieurs régions du monde conduit à une destruction ou une surexploitation des forêts. Une pression financière de plus en plus forte pèse sur la forêt. Paradoxalement, la valeur ajoutée du bois a fortement chuté, notamment dans la filière du bois-énergie.

Bien que considérée comme un bien commun pour une partie de ses fonctions, toute forêt a un propriétaire (privé ou public). Pour autant, la société civile peine à faire valoir ses droits à la jouissance des aménités reconnues de la forêt.

Il n'y a pas de gouvernance mondiale des forêts, ni de convention internationale. L'ONU a mis en place un forum des Nations unies sur les forêts (FNUF) (11e session en 2015) qui envisage notamment un accord juridiquement contraignant sur les forêts et une comptabilisation harmonisée du capital naturel forestier et un éventuel fonds mondial pour les forêts.

Une des idées générées lors des ateliers du FSM est d'associer légalement forêt publique/privée avec la société civile.

Il n'y a pas de remise en cause du droit de propriété, mais la reconnaissance juridique d'un droit d'usage commun à tous.

Une autre piste évoquée consiste à déclarer la forêt d'utilité publique ■



SOS FORÊT FRANCE
La forêt est notre avenir

<http://www.sosforet.org/>

CIGÉO À BURE : ENTERRONS CE PROJET, PAS LES DÉCHETS !

La loi n° 91-1381 du 30 décembre 1991 (par la suite codifiée au L. 542-1 et suivants du Code de l'environnement), appelée « loi Bataille » (du nom de son rapporteur), est la première à avoir fixé les grandes orientations relatives aux recherches sur la gestion des déchets radioactifs de haute activité et à vie longue (HAVL). L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA) gère la mise en place de Cigéo (acronyme de Centre industriel de stockage géologique). Le projet Cigéo prévoit d'implanter ce site à la limite des départements de la Meuse (55) et de la Haute-Marne (51) à quelques kilomètres au nord du laboratoire de Bure. Le 11 juillet 2016, ce projet s'est inscrit dans la loi : les députés ont voté la proposition de loi écrite par le Sénat (à l'initiative de G. Longuet, Sénateur de la Meuse), deux mois plus tôt.

LE CHOIX DE BURE EST SOCIAL...

Les technonucléocrates ont délibérément choisi une région peu habitée et où ils-elles espèrent que l'opposition sera faible.

... ET NON SCIENTIFIQUE

Pas de garantie par exemple sur les infiltrations d'eau et encore moins sur la réversibilité. En Allemagne les déchets stockés dans l'ancienne mine de sel d'Asse, en Basse-Saxe, sont presque inondés. Quid également de la résistance des galeries quand deux ouvriers sont morts à Bure le 26 janvier dernier suite à un éboulement ?

Les travaux de Cigéo s'accroissent depuis juin avec la cession (échange) à l'ANDRA par la commune de Mandres-en-Barrois (55), du bois Lejus où doivent être installées les cheminées d'aération du site de stockage des déchets. Décision prise par 7 voix contre 4, contre l'avis de la population, lors d'un conseil municipal convoqué à 6h du matin.

LES OPPOSANT-ES MOBILISÉS MALGRÉ LES PRESSIONS

Il faut savoir que les terres qu'elle a acquises, l'ANDRA les rétrocède sous la forme de baux précaires aux paysans locaux qui ont peur de perdre leur droit à travailler la terre s'ils s'opposent au projet. L'opposition, même

relative du fait du contexte local, a réussi à démonter les mensonges et dénoncer les risques relatifs à ce projet. Le débat public sur Cigéo a été bien perturbé. Il existe depuis 2005 une maison de la Résistance sur un terrain acheté par les opposant-e-s (<https://burezonelibre.noblogs.org/>).

Le bois Lejus a été occupé pour arrêter les travaux à partir du 19 juin. Cette Zone à défendre (ZAD) a été délogée le 7 juillet et le déboisement ainsi que les travaux d'aménagement de la plate-forme avec la construction d'un mur de protection ont repris. La manifestation de réoccupation du 16 juillet n'a permis de réoccuper que temporairement une partie du bois. Il y a eu une répression féroce par des miliciens casqués, embauchés par l'ANDRA, armés de bâtons, de gants de plomb et de gel lacrymogène (cf [Reporterre https://reporterre.net/](https://reporterre.net/)). Des naturalistes en lutte ont difficilement commencé un inventaire fin juillet.

Le 1er août, Le TGI de Bar-le-Duc a



condamné l'ANDRA à suspendre les travaux et remettre en état les lieux. Le tribunal a considéré que l'ANDRA n'avait pas respecté le processus d'autorisation de déboisement.

Une première victoire qui a été suivie par le week-end de mobilisation du 12 au 14 août pour reprendre l'espace illégalement détruit par l'ANDRA. Plusieurs centaines de personnes ont investi le bois pour une opération reboisement et détruire 1km de mur déjà construit. Sur place, la vigilance reste de mise (<http://burestop.free.fr/spip/>)

A nous d'être solidaire avec cette lutte, à l'instar de ce qui est fait pour Notre-Dame-des-Landes, contre le plus désastreux des grands projets imposés et nuisibles car nous sommes toutes et tous touché-es. Si ce projet aboutit, ce seront au minimum deux convois de poison radioactif par semaine qui sillonneront nos territoires. Ce qui est sûr, c'est que ces déchets, on en a déjà sur les bras pour plusieurs centaines d'années et qu'il faudrait surtout arrêter d'en produire pour limiter les problèmes liés à leur gestion ■

Loi biodiversité : des ambitions toutes relatives !

Le 20 juillet, l'Assemblée nationale a adopté la loi « *pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages* ». Ségolène Royal, ministre de l'environnement, met en avant un nouveau modèle de développement qui veut répondre aux cinq facteurs de perte de la biodiversité : l'artificialisation des terres, le risque de disparition d'habitats indispensables à la préservation de certaines espèces, la surexploitation des ressources, les pollutions, le développement d'espèces exotiques envahissantes et le changement climatique. Derrière ce programme alléchant, on trouve de véritables progrès mais aussi des mesures dangereuses pour la biodiversité dans une loi qui ne remet pas fondamentalement en question le modèle économique actuel, en particulier celui de l'agro-industrie.

La loi biodiversité acte quelques principes forts comme la **solidarité écologique** qui incite à prendre en compte l'impact des activités humaines sur la biodiversité, le **préjudice écologique** qui oblige désormais le responsable d'un dommage à l'environnement à le réparer.

Mais la loi consacre aussi le **principe de compensation écologique** : la destruction d'un espace naturel devra être « compensée » par la création ou l'entretien d'espaces similaires. Cette mesure qui limite la reconquête de la biodiversité confirme le droit de saccager la nature dès lors qu'il est compensé. C'est le cas du projet d'aéroport sur les plaines humides de Notre Dame des Landes et qui fait l'objet d'une infraction de la part de la commission européenne.

La loi acte enfin l'**interdiction de la brevetabilité du vivant**

concernant les plantes et animaux issus de sélection classique. Cependant le dispositif ne concerne pas les nouveaux OGM qui reproduisent les gènes « natifs » (existants à l'état naturel) et permet de les breveter comme le font déjà les multinationales de l'agro-industrie.

En chef d'orchestre de la protection de la biodiversité, l'**Agence Française pour la Biodiversité (AFB)**, sera opérationnelle le 1er janvier 2017. Cet opérateur central regroupera 1.200 agents de 4 organismes existants - l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), l'Atelier technique des espaces naturels, l'Agence des aires marines protégées et les Parcs nationaux, mais n'intégrera pas l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), de peur de heurter le lobby des chasseurs. L'AFB aura-elle les moyens humains et financiers pour mener à bien ses missions ?

La loi renforce la protection des espèces et des espaces naturels. Plusieurs dispositions y concourent comme la création de zones de conservation halieutiques et d'espaces de continuités écologiques. Mais les lobbies de l'agro-industrie sont intervenus lourdement concernant l'interdiction des néonicotinoïdes. **Après d'âpres batailles, ces pesticides tueurs d'abeilles et perturbateurs endocriniens reconnus, seront interdits à partir du 1er septembre 2018, mais... avec de possibles dérogations jusqu'au 1er juillet 2020.** La FNSEA a déjà indiqué qu'elle comptait sur le gouvernement en place en 2018 pour rectifier la loi biodiversité, et revenir sur l'interdiction des néonicotinoïdes, afin d'éviter « de tuer certaines productions », comme celle de betteraves.



Enfin, la vision politique qui sous-tend la loi est de faire de la biodiversité un levier de développement économique, en contribuant notamment à développer des filières de génie écologique et de l'emploi « vert ». Sans rompre avec les logiques économiques habituelles, ce sont plus que des freins qui sont mis à ce nouveau modèle de développement. Pour preuve ? La double reculade concernant l'interdiction du chalutage profond (depuis repris par l'Union européenne) et la taxation de l'huile de palme. Sur ce dernier point, Indonésie et Malaisie en tête ont pesé de tout leur poids pour éviter une taxation de l'huile de palme, dont ils sont gros producteurs, au détriment de la forêt, des populations locales, de la faune (orang-outang, gibbon, etc.). Le gouvernement indonésien a menacé la France de poursuite devant l'organisme des règlements des différends de l'OMC pour une mesure qui avait toutes les chances d'être assimilée à une « discrimination commerciale arbitraire et injustifiée ». Plutôt que de désobéir aux règles de l'OMC – et de mener bataille pour faire modifier des règles qui sont des entraves à la protection de la santé et de l'environnement – le gouvernement et les parlementaires français ont donc préféré s'y conformer.

Cette loi, sans rompre avec le modèle économique actuel, est donc loin de répondre à la nécessité de préserver l'environnement et la santé de la population ■

Écologie : Petits Gestes ou Grosses Colères ?

Le mode de civilisation des pays industrialisés est clairement responsable du réchauffement climatique et de la dégradation de notre environnement à l'échelle planétaire.

Mais une curiosité interpelle. Chaque fois que dans un groupe on parle écologie, se distinguent deux approches : nous dirons, pour les désigner simplement, les «colibris» et les «revendicatif».

Les « colibris » pensent que si chacun fait des efforts au quotidien la somme de ces petits gestes évitera le désastre écologique (cf. la fable du colibri qui cherche à éteindre un incendie en faisant des allers-retours avec trois gouttes d'eau dans son bec : « je fais ma part »)



Les « revendicatifs » trouvent scandaleux que l'on demande aux particuliers de se restreindre, pendant que les industriels, les États, les multinationales continuent sans vergogne de saccager la nature.



Quelques bribes d'un (possible) dialogue saisi sur le vif :

- **Moi, dit le colibri** je me brosse les dents sans laisser couler l'eau, j'ai une chasse d'eau à deux débits, bientôt des toilettes sèches, je récupère l'eau de pluie, je ne prends que des douches

- **Non, dit le revendicatif**, sauvegarder l'eau c'est avant tout dénoncer les industries qui réchauffent les rivières, rejettent des produits toxiques, détournent les cours d'eau. Dénoncer l'extraction des sables bitumeux, les dégazages en mer, les marées noires...

- **Moi, dit le colibri** je trie mes déchets, je refuse les sachets plastiques, j'évite les produits jetables, sur-emballés, je donne et je répare au lieu de jeter

- **Non, dit le revendicatif** : il faut

sensibiliser à la question des emballages devant les caisses des supermarchés, dénoncer la consommation et la publicité. Et ce sont les industries qui rejettent des substances nocives dans l'eau, dans l'air, dans la nature. Sans parler des déchets radioactifs !

- **Moi, dit le colibri** j'éteins les lumières, j'installe des LED et des appareils de classe «A», je lave mon linge à froid, je ne laisse pas les appareils en veille. je dégivre le réfrigérateur, je mets un couvercle sur les casseroles

- **Moi, dit le revendicatif** je lutte contre le nucléaire, et pour 100% d'énergie renouvelable.

- **Moi, dit le colibri** j'achète des produits bio, de saison, en vrac, au fur et à mesure de mes besoins ; je bois l'eau du robinet, je me déshabitude de la viande

- **Moi, dit le revendicatif** je trouve anormal que le bio ne soit accessible qu'aux « bobos » !

- **Moi, dit le colibri** je privilégie la marche, le vélo, les transports en commun, le rail ; je fais du co-voiturage ; je conduis tranquille, sans clim'

- **Moi, dit le revendicatif** je lutte contre la bagnole, le bétonnage des campagnes, l'aéroport de NDDL, la suppression de lignes SNCF et la dégradation des services publics en général...

- **Moi, dit le colibri** je réfléchis avant d'imprimer, sur du papier recyclé, recto-verso, je recycle les cartouches

- **Le revendicatif** : travailler sur écran, c'est des « data centers » qui produisent 2% des émissions de gaz à effet de serre, autant que l'aviation civile !

- **Moi, dit le colibri** j'arrose le jardin dans la soirée, je bine, je récupère les eaux de pluie, je n'arrose plus la pelouse, je composte les déchets; je favorise la biodiversité, je commence la permaculture

- **Avant tout, dit le revendicatif**

il faut dénoncer l'agriculture industrielle, la déforestation, l'éradication d'espèces animales et végétales qui résultent de l'appétit des capitalistes.

- **Moi, dit le colibri**, je limite le chauffage dans ma maison, j'améliore l'isolation, j'ai remplacé la chaudière et installé des panneaux solaires

- **Oui, dit le revendicatif** mais c'est à l'État de lancer des campagnes d'isolation des bâtiments, en commençant par le logement social, et d'assurer l'accès de tout le monde à un habitat écologique...

- **Moi, dit le colibri**, avant chaque achat je me pose des questions : «en ai-je besoin?», «ne pourrait-on pas me le prêter?», «pourrais-je en trouver un d'occasion?».

J'ai choisi une banque «responsable». Je vérifie la provenance du bois, j'achète des produits du commerce équitable ou munis d'un écolabel

- **Moi, dit le revendicatif** je dénonce la publicité qui nous décervelle, Amazon et ses ignobles conditions de travail...

Le colibri : pour résumer, nous représentons une force considérable, capable d'infléchir le processus de dégradation écologique enclenché...

Le revendicatif : On ne doit pas se laisser culpabiliser ; les pollueurs, ce n'est pas nous, les salariés, les chômeurs, les retraités, les précaires, qui en bavons au quotidien ; ce sont eux, les industriels, la finance, la politique à court terme !

Alors...

plutôt Colibri ou plutôt Revendicatif ?

... les deux bien entendu !



BRÈVE

CETA : les principaux dangers du TAFTA se retrouvent dans le CETA

Les récentes annonces d'abandon (qui reste à confirmer !) des négociations de l'accord de libre échange avec les États-Unis (TAFTA) ne doivent pas faire oublier que le Conseil européen du 18 octobre devrait approuver le projet entre l'UE et le Canada (CETA). Il sera soumis ensuite à la ratification du Parlement UE.

Sa mise en œuvre signifierait l'abaissement généralisé des normes qui protègent la qualité de notre alimentation, la santé publique, la sécurité industrielle, les droits sociaux, l'environnement et l'exercice de la démocratie. La mise en place d'une cour d'arbitrage privée, permettrait aux multinationales canadiennes (et à la majorité des multinationales américaines possédant des filiales au Canada) d'attaquer les États européens pour toute politique publique mettant en cause la rentabilité de leur investissement.

L'opposition à ce projet, organisée dans toute l'Europe avec des centaines de collectif, avec des quartiers, des villes qui se déclarent « hors TAFTA/CETA » mène des actions pour impliquer plus encore le grand public.

A Paris, une grande journée de manifestation est prévue le 15 octobre à laquelle Solidaires appelle ses militant-es et au-delà à participer massivement.



CHIFFRE CLÉ

0,8 à 1,7 milliard par an en France

C'est le coût pour le système de santé directement attribuable à la pollution de l'air qui est source de maladies respiratoires. Les principales d'entre elles sont l'asthme, les bronchites aiguës ou chroniques, les cancers des voies respiratoires et les broncho-pneumopathies obstructives chroniques (ou BPCO, réduction progressive de la capacité respiratoire).

(Rapport n°176 – octobre 2013, Commissariat général au développement durable)

BRÈVE

Flamanville, rassemblement les 1er et 2 octobre 2016



Le Can-Ouest, Collectif anti-nucléaire, organise un rassemblement pour dénoncer la construction de l'EPR à Flamanville et le programme de rafistolage (« grand carénage ») des réacteurs arrivant à 30 ans d'âge à Flamanville, Paluel, Penly et ailleurs. La dérive des coûts de construction de l'EPR s'élève à plus de 300% et le coût prévu pour « grand carénage » est de 60 milliards €. Autant d'investissements qui n'iront pas dans les économies d'énergies et les énergies alternatives (solaires, éolien, hydrolien, biomasse...)

<http://www.can-ouest.org/>

AGENDA

• Journée de la transition citoyenne le 24 septembre 2016

Pour sa 3^{ème} édition, l'ensemble des membres du Collectif appelle tous les citoyens à organiser des Journées de la Transition le 24 septembre prochain (<http://www.transitioncitoyenne.org/>).

A Paris, elle sera organisée conjointement avec le Festival des Utopies concrètes (<http://festivaldesutopiesconcretes.org/>)

• Privas, procès de 2 militants de No-OGMo7 le 30 septembre

Suite à une action le 19 mars contre les herbicides type round up dans des jardinerie et supermarchés d'Ardèche, deux militants de l'association No-OGMo7 sont convoqués au tribunal de Privas.



Petit traité de vélosophie

Dans les manif' à vélo des années 70, on scandait à tue-tête :
« NON - à - l'énergie - nucléaire, OUI - à - l'énergie - musculaire ! ».

Il y avait aussi le slogan :

« La bagnole - ça pue et ça pollue ! »,

... ainsi qu'une variante un peu plus riche sur le plan de l'analyse psychologique... :

« La bagnole - ça pue - ça pollue - et ça rend con ! »

C'est peut-être ce qui a inspiré Didier Tronchet en 2000, dans son « Petit traité de vélosophie - Le monde vu de ma selle »

Didier Tronchet est dessinateur et scénariste de BD (« Raymond Calbuth », « Jean-Claude Tergal », etc.). Il apparaît sur scène dans des one man shows. Et c'est aussi l'auteur de petits livres atypiques comme Journal intime d'un bébé formidable (Flammarion, 2005), Nous deux moins toi, petit précis de rupture amoureuse (Flammarion, 2007) et de ce Petit traité de vélosophie (Plon, 2000, réédité en 2014).



Fervent de la petite reine, Didier Tronchet y exprime sa philosophie du vélo urbain.

Publié en 2000 avec le sous-titre « Le monde vu de ma selle »

Réédité en 2014 avec le sous-titre « Réinventer la ville à vélo » chez Plon

Quatrième de couverture :

« Et si le vélo était avant tout un moyen de déplacement intérieur ? Une formidable occasion de redécouvrir la ville, mais aussi soi-même... »

A travers une foule d'anecdotes savoureuses, d'envolées théoriques implacables et volontiers cocasses, sans oublier quelques bouffées d'indignation pamphlétaires contre la barbarie automobile, ce Traité de vélosophie démontre, par l'humour, que le vélo est un outil libérateur de la pensée.

Sur un ton léger, mais percutant, l'auteur propose une manière inédite de penser la ville de demain, une ville enfin redevenue humaine après s'être vouée au totalitarisme motorisé.

Aussi, quand vous verrez passer un cycliste, ne vous fiez pas à son allure inoffensive. A sa façon il est en train de changer le monde... »

Quelques extraits :

« La différence d'attitude face au monde entre le cycliste et l'automobiliste, c'est au plus intime qu'on peut la saisir. Au niveau du cul (postérieur). Observons celui du cycliste ; légèrement en arrière, il favorise l'envol de la colonne vertébrale. La posture est proche de la statuaire antique. Elle induit une vision dynamique, un mouvement vers l'avant qui témoigne d'une belle confiance en ce que la vie lui réserve.

Le postérieur automobiliste, coincé au confluent du dossier et du siège, ne peut se permettre l'arrogance d'un cul cycliste (...). Tout racrapauté sur sa molle concavité, il implique chez son propriétaire une pose semi-fœtale, qui trahit son repli sur lui-même ; impression renforcée par la simili coquille d'œuf galvanisée de son habitacle, illusoire parodie de sécurité placentaire car elle se brisera au premier gros choc. »

Allez, encore deux petits extraits pour la route :

« En voiture, tout le monde sait quelle est la place du mort. Mais qui pourrait dire quelle est la place du vivant ? »

« Le vélo d'appartement est aussi excitant qu'un cheval mort, les quatre pattes coupées »

Bref, cette apologie du vélo en ville est un délice, à conseiller à tous les cyclistes mais peut-être encore plus aux automobilistes !